

mais elle est prévue. Que n'importe quel député se reporte à la page 17 du bill et il constatera qu'il est question de ce pouvoir.

Le ministre est ici aujourd'hui, mais comme le disait Tennyson, les hommes viennent et s'en vont. Si jamais le ministre tombe en désaccord avec le premier ministre, il pourra être nommé à la Chambre haute, comme d'autres l'ont été, et d'autres ministres tout-puissants auront recours à ces dispositions dictatoriales pour signer et approuver certains accords qui ne seront peut-être pas dans l'intérêt du producteur ou du pays.

M. Gibson: Pourquoi pas?

Une voix: Restez tranquille.

M. Gibson: Pourquoi pas? Il n'y a aucune raison à dire cela.

M. Woolliams: En outre, les dispositions de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne s'appliquent pas pour cette loi. Il est très bien pour le gouvernement de d'assurer un puissant monopole, mais c'est mal pour l'entreprise privée d'en faire autant et de se livrer à ces tours de passe-passe. Étant donné que la loi relative aux enquêtes sur les coalitions ne s'appliquera pas, je dis aux consommateurs canadiens que ce bill n'aidera ni les producteurs ni les consommateurs. Le prix du bœuf, du porc et des produits agricoles sera déterminé à la ferme. Si ce n'est pas de la dictature, si ce petit bill C-197 qui n'est guère volumineux, ne confère pas des pouvoirs dictatoriaux, alors je ne sais pas en quoi consiste la dictature. Apparemment, c'est très bien pour le gouvernement d'avoir un monopole mais pas pour la libre entreprise.

Qu'arrive-t-il si l'on n'observe pas la loi? Je vois qu'il y a un pénitencier en construction en Colombie-Britannique. Nous en avons un aussi à Drumheller et je puis m'attribuer une petite part du mérite. Si l'agriculteur enfreint les dispositions de cette loi, il passera deux bonnes années loin de ses vaches et de sa terre. Voilà la nature du bill qui est à l'étude. C'est de la dictature, à mon sens. Les cultivateurs seront acculés à la ruine.

Nous avons perdu bien des ventes de céréales parce que la Commission qui en était chargée était frappée d'inertie. C'était une commission qui ne représentait pas les agriculteurs et qui n'avait aucun intérêt à agir. Le bill actuel créera un conseil encore plus puissant que la Commission canadienne du blé. Franchement, je n'ai jamais bien saisi les principes qui ont présidé à la création de cette Commission. La Saskatchewan ne peut vendre du blé à l'Alberta, ni l'Alberta à la Colombie-Britannique. Le même agriculteur ne peut avoir une ferme avicole en Colombie-Britannique et expédier de sa terre du Manitoba du blé pour nourrir ses dindes et ses

poules. Le nouveau Conseil aura des pouvoirs semblables pour la vente de tous les produits agricoles du pays. Si le Livre blanc ne réussit pas à démolir les fermiers, ce projet de loi y parviendra.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: J'ai écouté les propos du ministre de l'Agriculture. Il parle de diversification, mais personne ne pourra choisir de diversifier sa production de son propre gré. Cet organisme tout-puissant imposera certaines cultures à chaque fermier. Nous verrons, en définitive, à l'ouest des Grands lacs et dans certaines régions orientales de l'Ontario, l'éclosion de fermes d'État, car c'est à cela que nous allons en venir. Voilà le véritable but du projet de loi, et le ministre ne saurait le nier.

L'hon. M. Olson: Donnez-moi seulement une chance.

M. Woolliams: Je suis disposé à me présenter au comité et à faire venir des témoins.

L'hon. M. Olson: Donnez-moi seulement une chance.

M. Woolliams: J'ai tenté la chose au comité permanent de la justice et des questions juridiques qui étudiait, à ce moment-là, le projet de loi sur la propagande haineuse. Les membres du comité m'ont alors dit: «Vous avez le droit de convoquer un témoin, Eldon; nous tenons à vous amadouer, mais nous voulons expédier cette affaire.» Ma foi, nous nous précipitons vers une grande dictature. Voilà ce que nous faisons ici.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Voilà la sorte de gouvernement que nous avons. Moi, je dis, sauvons les agriculteurs. Jetons un coup d'œil sur quelques-unes des recommandations contenues dans la publication «Future Market Outlets for Canadian Wheat and Other Grains» (Futurs marchés pour le blé et autres grains du Canada). Elles nous montrent ce que le gouvernement aurait pu faire pour aider le commerce du blé. Voici le texte de la première de ces recommandations:

Pour permettre au blé canadien de mieux soutenir la concurrence sur les marchés existants, des mesures sont requises d'urgence sur plusieurs fronts. Entre autres: a) La modification du système canadien de classement du blé de manière à y inclure des critères relatifs aux protéines et autres critères techniques associés à la qualité de cuisson, afin de rendre le blé canadien le plus compétitif possible sous le rapport de la qualité;

La deuxième recommandation se lit en partie ainsi:

b) La mise en œuvre des conclusions d'études en cours sur le transport, l'entreposage et la manutention des céréales...